

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683

23 avril 2007

SOMMAIRE

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	32781	Luxpub S.A.	32758
ARCELOR International Export	32752	Luxpub S.A.	32761
Artofex Finance S.A.	32769	Luxpub S.A.	32771
Auf der Gell	32773	Madeira Corporate Holding S.A.	32754
Belgravia European Properties 2	32755	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	32767
Belgravia European Properties 3	32758	Media World S.à r.l.	32781
Camarimmo S.A.	32772	MTG Publishing S.A.	32744
Champ Holding S.A.	32784	NKGB S.A.	32771
Champ Holding S.A.	32784	OREF Real Estate G.m.b.H.	32772
Champ Holding S.A.	32784	PATRICIA Real Estate 10 S.à r.l.	32763
Chanila S.A.	32754	PATRIZIA Lux 30 S.à r.l.	32763
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A.	32755	Peinture G.T.S.	32772
Cormoran S.A.	32770	Royston Properties S. à r.l.	32762
Elite Model Management Luxembourg ...	32765	Sapphire S.à r.l.	32775
Elite World	32765	Sobim	32761
Euro Courtage	32784	Socabel (groupe ARBED)	32772
F & F Limo Services S.A.	32764	Société Commerciale Industrielle Interna- tionale Sàrl	32770
Finvela S.A.	32771	Stock Port International S.A.	32754
Globaltrad S.A.	32782	Swissval S.A.	32775
Heli-Europe S.A.	32769	Trucson Properties S.à r.l.	32762
I.F.F.A. S.A.	32758	TT Service S.à r.l.	32768
IHB Lux S.A.	32768	Ulcy S.A.	32738
Inter-Garage S.à r.l.	32770	Wesenitz Holding S.à r.l.	32782
Lavena 1 S.à r.l.	32752	Wesley S. à r.l.	32746
Lavena 2 S.à r.l.	32753	Willowbrook S.A.	32761
Lavena 3 S.à r.l.	32753		

UlcY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.421.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company GOLFINVEST GROUP S.A., with registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay, 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under number 532885, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David Sana, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ULCY S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may

be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set one hundred and fifty Euro (EUR 150,000.-) divided into one hundred and fifty (150) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the one hundred and fifty (150) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

All the one hundred and fifty (150) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg, on February 24, 1951, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors,

- Mr Philippe Toussaint, private employee, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

- The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr Eric Magrini and to Mr. André Wilwert, prenamed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GOLFINVEST GROUP S.A., avec siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 532885, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ULCY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cent cinquante actions (150) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les cent cinquante (150) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

b) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration,

c) Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférés à Messieurs Eric Magrini et André Wilwert, prénommés.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 65, case 7. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032300/231/358.

(070027225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

MTG Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.794.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on November thirteenth

Before Us Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- MTG MODERN TIMES GROUP AB, a Swedish company with registered office at Skeppsbron 18, S-103 13 Stockholm, Sweden;

hereby represented by Nadine Gloesener, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 17th, 2006.

The appearing parties acting in their capacity as shareholders of the Company have requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of MTG PUBLISHING SA having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, organisation no. B-73.794 (the «Company») incorporated pursuant deed received on December 29th, 1999 before Notaire Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, published in the Mémorial C no 261 on April 6th, 2000, and Articles of Association last amended on April 25th, 2003, published in the Mémorial No 648 on June 14th, 2003.

II.- That the Company has a share capital of thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-five Euros (35.- EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, being the sole shareholder of the Company since July 27th, 2006, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been their own.

VI.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- MTG MODERN TIMES GROUP AB, une société de droit suédois, avec siège social au Skeppsbron 18, S-103 13 Stockholm, Suède;

Représentée aux fins des présentes par Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2006,

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le comparant est le seul associé de la société anonyme MTG PUBLISHING SA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec numéro d'organisation B-73.794 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 261 du 6 avril 2000, et les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial No 648 le 14 juin 2003.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-cinq mille Euros (35.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq Euros (35.- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 27 juillet 2006, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers, du fait que les comparants répondent personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les leurs.

VI.- Que par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033501/211/82.

(070028370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Wesley S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.416.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WESLEY S.A., (the «Company»), a company organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at Panama-City, Republic of Panama (hereafter «the Company»).

To this end, there appear:

- 1) Mrs Eva Risa Maria Teresa Rosenthal, residing in Cascina Longora, Carpiano, Milano, Italy.
- 2) Mr Ernst Alex Rosenthal, residing in Cascina Longora, Carpiano, Milano, Italy.
- 3) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A. an Italian Company with registered office at Milano, Italy.

All of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, which will remain here attached.

The proxy-holder requests the notary to act that:

All the one hundred and twenty (120) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the Shareholders Meeting of the company WESLEY S.A. dated November 23, 2006 in Panama (Republic of Panama) deciding to transfer without discontinuity of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as registering the Company with the registry of companies in Luxembourg;
2. Adoption of the Luxembourg nationality;
3. Splitting of the current share capital into 10,000 quotas. The corporate capital will amount to 120,000.- euros, divided into 10,000 quota having a par value of 12.- euros each.
4. Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation; The name will be changed into WESLEY S.à r.l.
5. Decision to fix the corporate seat at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
6. Acceptation of the resignation and discharge to the resigning directors of the Company.
7. Appointment of the new directors and statutory auditor and fixation of their term of duty.
8. Determination of transitory measures concerning the accounting year.
9. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from Panama to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity.
10. Miscellaneous.

The following documents have been submitted to the meeting:

- the minutes of the shareholders' meeting held in Panama on 23 November, 2006;

- a certificate issued by the Public Registry Office of Panama, dated 13 December, 2006, attesting that WESLEY, S.A. appears registered on micro jacket 290723, film 43153, frame 39 as from the 8th of August, 1994..

- the balance sheet of the Company showing a situation as at 30 November, 2006, still unchanged.

All above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the corporation results from the before-said financial situation dated 30 November, 2006.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify, with effect at December 27, 2006, the decision taken by the Shareholders Meeting of the Company WESLEY S.A. dated 23 November, 2006, in Panama deciding to continue the Company as a company under the laws of Luxembourg and to register the Company with the registry of companies in Luxembourg.

The meeting decides as well to strike the Company off from the Companies Registry of the republic of Panama, as soon as the Company will be registered with the Luxembourg trade register.

Second resolution

The meeting decides that the Company adopts the Luxembourg nationality with effect at December 27, 2006.

Third resolution

The meeting decides to split the current share capital into 10,000 (ten thousand) quotas. The corporate capital will amount to EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand euros), divided into 10,000 (ten thousand) quotas each having a par value of EUR 12.- (twelve euros) each.

Consequently, the 120,000 (one hundred and twenty thousand) quotas are replaced by 10,000 (ten thousand) quotas with a nominal value of EUR 12.- (twelve euros) each, fully paid-up, allotted proportionately to each shareholding.

Following this exchange, the shareholders of the Company consist of:

	Quotas
1) Mrs Eva Risa Maria Teresa Rosenthal: eighty-three quotas:	83
2) Mr Ernst Alex Rosenthal: eighty-three quotas:	83
3) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: nine thousand eight hundred and thirty-three quotas:	9,834
Total: ten thousand quotas:	10,000

Fourth resolution

The meeting decides to amend the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to give to these articles the following wording:

Art. 1. A Luxembourg société à responsabilité limitée under the name of WESLEY S.à r.l. is governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand

Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The corporate capital will amount to EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand euros), divided into 10,000 (ten thousand) quotas having a par value of EUR 12.- (twelve euros) each.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

The Company shall be bound by the joint signature of two managers.

Art. 9. The company's financial year runs from 1st January to the last of 31st December of each year.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a manager.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the corporate seat at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the resigning directors of the Company and gives them entire discharge for the period the Company was a Panamean one.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as directors:

- M. Jean-Robert Bartolini, chartered accountant, born in Differdange (Luxembourg) on November 10th 1962, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

- Mme Noëlle Piccione, employée privée, née le 23 décembre 1974 à F-Amnéville, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

- M. Pierre Mestdagh, employee, born in Etterbeek (Belgique) on November 21st 1961, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The directors are appointed from the 27th December, 2006, the duration of their mandate is unlimited and the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

Eighth resolution

Notwithstanding article 9, the first accounting year under Luxembourg legislation has begun on the 27th December, 2006 and will end on December 31, 2007.

Ninth resolution

The meeting decides to specify that the financial accounts and balance sheet basis of the registered office transfer and consequent nationality change, integrally corresponds to the start balance sheet and financial situation in Luxembourg.

The Company is transferred with all its assets and liabilities without qualification, without any change, new contribution or any profit or assets distribution, in a perfect patrimonial and juridical continuity.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company, as a result of this deed, are estimated at approximatively three thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du proces-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WESLEY S.A., (la «Société»), une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City, République de Panama.

A cette fin, comparaissent:

- 1) Madame Eva Risa Maria Teresa Rosenthal, demeurant à Cascina Longora, Carpiano, Milano, Italie.
- 2) Monsieur Ernst Alex Rosenthal, demeurant à Cascina Longora, Carpiano, Milano, Italie.
- 3) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., une société italienne avec siège social à Milano, Italie.

Ici représentés par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 120 (cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société WESLEY S.A. datée du 23 novembre 2006 à Panama (République du Panama) autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Division du capital actuel en 10.000 parts sociales. Le capital social s'élèvera à 120.000,- euros, divisé en 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de 12,- euros chacune.

4. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise. La dénomination sera changée en WESLEY S.à r.l.

5. Décision de fixer le siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

6. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs démissionnaires de la société.

7. Nomination de nouveaux gérants et détermination de la durée de leur mandat.

8. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

9. Détermination de la situation comptable de référence de la société et confirmation de la réalisation du transfert de Panama à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

10. Divers.

Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Panama, le 23 novembre 2006;
- un certificat émis par le «Public Registry Office» de Panama, en date du 13 décembre 2006, établissant que la Société est immatriculée sous la référence Microjacket 290723, Film 43153, Frame 39, depuis le 8 août 1994;
- le bilan de la Société présentant une situation au 30 novembre 2006.

Tous les documents précités seront signés et paraphés par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée du 30 novembre 2006.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 27 décembre 2006, de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société WESLEY S.A. datée du 23 novembre 2006 à Panama (République du Panama) autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la société du registre des sociétés de Panama dès que son immatriculation sera effectuée à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, avec effet au 27 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital actuel en 10.000 (dix mille) parts sociales.

Le capital social s'élèvera à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,- (douze euros) chacune.

En conséquence, les 120.000 (cent vingt mille) parts sociales sont remplacées par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,- (douze euros) chacune intégralement libérées, réparties proportionnellement à la participation de chaque associé.

Suite à cet échange, les associés de la Sàrl se compose comme suit:

	Parts sociales
1) Madame Eva Risa Maria Teresa Rosenthal: quatre-vingt-trois parts sociales	83
2) Monsieur Ernst Alex Rosenthal: quatre-vingt-trois parts sociales	83
3) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: neuf mille huit cent trente-quatre parts sociales	9.834
Total: dix mille parts sociales	10.000

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Une société à responsabilité limitée sous la dénomination WESLEY S.à r.l. est régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social s'élèvera à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,-(douze euros) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et de leur donner décharge pour la période où la société était de nationalité panaméenne.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérants:

1) Madame Noëlle Piccione, employé privé, née le 23 décembre 1974 à F-Amnéville, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

2) Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert comptable, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

3) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Les gérants sont nommés depuis le 27 décembre 2006, la durée de leur mandat est illimitée et la société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Huitième résolution

Par dérogation à l'article 9, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise a commencé le 27 décembre 2006 et se terminera le 31 décembre 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 79, case 7. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032329/242/313.

(070027199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

ARCELOR International Export, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

—
Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 janvier 2007

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Juan Maña Herranz, administrateur.

Elle décide de nommer Monsieur Alain Le Grix, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en remplacement de ce dernier. Monsieur Le Grix achèvera le mandat de Monsieur Maña qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

A. Gobber / M.-F. Terlier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007032505/571/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Lavena 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.983.

—
Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 19 février 2007

Il résulte du procès-verbal de la résolution des associés du 19 février 2007 que:

- Les associés ont pris connaissance de la démission de Bastian Rose, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007;

- Les associés ont nommé Philipp Freise, né le 3 juillet 1973 à Leer/Loga (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y5AD, Grande-Bretagne, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Bastian Rose.

Il en résulte qu'à compter du 14 février 2007, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, Gérante de Classe A

- Paul Guilbert, Gérant de Classe A

- Stefan Lambert, Gérant de Classe B

- Philipp Freise, Gérant de Classe B

S. Michel

Gérante de Classe A

Référence de publication: 2007032432/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Lavena 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.671.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 19 février 2007

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 19 février 2007 que:

- L'associé unique a pris connaissance de la démission de Bastian Rose, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007;

- L'associé unique a nommé Philipp Freise, né le 3 juillet 1973 à Leer/Loga (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y5AD, Grande-Bretagne, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Bastian Rose.

Il en résulte qu'à compter du 14 février 2007, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, Gérante de Classe A
- Paul Guilbert, Gérant de Classe A
- Stefan Lambert, Gérant de Classe B
- Philipp Freise, Gérant de Classe B

S. Michel
Gérante de Classe A

Référence de publication: 2007032433/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Lavena 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.718.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 19 février 2007

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 19 février 2007 que:

- L'associé unique a pris connaissance de la démission de Bastian Rose, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007;

- L'associé unique a nommé Philipp Freise, né le 3 juillet 1973 à Leer/Loga (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y5AD, Grande-Bretagne, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 14 février 2007 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Bastian Rose.

Il en résulte qu'à compter du 14 février 2007, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, Gérante de Classe A
- Paul Guilbert, Gérant de Classe A
- Stefan Lambert, Gérant de Classe B
- Philipp Freise, Gérant de Classe B

S. Michel
Gérante de Classe A

Référence de publication: 2007032434/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Madeira Corporate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.360.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 janvier 2007 que M. Diego Colombo, demeurant au 9, Vicolo delle Scuole, CH-6926 Montagnola, Suisse, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007032457/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Chanila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 44.426.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 443 du 25 septembre 1993;
Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n^o 62 du 3 février 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 décembre 2006 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.
Pour la société CHANILA S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2007032671/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Stock Port International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007032464/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.145.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 janvier 2007, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S. à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007032830/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.408, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 of July 17, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to acknowledge the resignation of Mr Andrew Bennett as at January 31st, 2007 from his mandate of manager A.

Second resolution

The partner resolved to modify article 15, article 16 and article 19 of the Articles of association in order to grant each manager of the company all powers and rights on his own signature as follows:

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

« **Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.»

« **Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of each manager or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Third resolution

The partner resolved to appoint as manager for an unlimited period Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The partner resolved that Mr Michele Canepa and Mr Riccardo Moraldi are each authorise to engage the Company by their individual signature.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.408, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 17 juillet 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de reconnaître la démission de Monsieur Andrew Bennet comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2007.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 15, l'article 16 et l'article 19 des statuts afin de garantir à chaque gérant de la Société une signature individuelle. Les articles seront conçus comme suit:

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

« **Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

« **Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Troisième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'associé confirme que Messieurs Michele Canepa et Riccardo Moraldi ont le pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007, Relation: EAC/2007/753. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032465/239/128.

(070027167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

I.F.F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.216.

Constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial Recueil C n ° 414 du 29 août 1995.

Modifiée pour la dernière fois, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial Recueil C n ° 820 du 7 août 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 décembre 2006 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capioux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour I.F.F.A. SA

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Référence de publication: 2007032467/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02564. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070027466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Luxpub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.176.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 12 du 8 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007032488/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04023. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070026851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.407.

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.407, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 of July 17, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to acknowledge the resignation of Mr Andrew Bennett as at January 31st, 2007 from his mandate of manager A.

Second resolution

The partner resolved to modify article 15, article 16 and article 19 of the Articles of association in order to grant each manager of the company all powers and rights on his own signature as follows:

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

« **Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.»

« **Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of each manager or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Third resolution

The partner resolved to appoint as manager for an unlimited period Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The partner resolved that Mr Michele Canepa and Mr Riccardo Moraldi are each authorised to engage the Company by their individual signature.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.407, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 17 juillet 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de reconnaître la démission de Monsieur Andrew Bennet comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2007.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 15, l'article 16 et l'article 19 des statuts afin de garantir à chaque gérant de la Société une signature individuelle. Les articles seront conçus comme suit:

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

« **Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

« **Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'associé confirme que Messieurs Michele Canepa et Riccardo Moraldi ont le pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007. Relation: EAC/2007/751. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032471/239/128.

(070027169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Willowbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.917.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n^o 615 du 9 août 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 janvier 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Madame Claude Kraus, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Madame Claude Kraus terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour WILLOWBROOK S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Référence de publication: 2007032472/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Luxpub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.176.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 12 du 8 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007032492/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04001. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Sobim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.394.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2006

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek, employé privé démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 6 novembre 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032473/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Trucson Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.690.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales conclus en date du 16 janvier 2007 que:

- La société BECOT HOLDING SA., ayant son siège social au Akara Building 24, de Castro Street, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a cédé la totalité de ses parts sociales aux sociétés mentionnées ci-dessous:

1. SORELL HOLDING PROMOTION LTD, ayant son siège au Akara Building 24, de Castro Street, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 124 parts sociales (valeur nominale: EUR 25,- chacune)

2. WENTHEIM SA., ayant son siège social au Akara Building 24, de Castro Street Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 252 parts sociales (valeur nominale: EUR 25,- chacune)

3. NORYS CAPITAL LTD., ayant son siège social au Akara Building 24, de Castro Street, Wockham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 124 parts sociales (valeur nominale: EUR 25,- chacune)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007032474/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Royston Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.618.

—
Suite à une cession du 23 novembre 2006 la société ST. CLEMENT LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, a transféré la propriété de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales de la société à responsabilité limitée ROYSTON PROPERTIES S.à r.l. à la société TARLETON HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Suite à deux cessions du 14 décembre 2006,

- la société HOGARTH HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, a transféré la propriété de 26 (vingt-six) parts sociales de la société à responsabilité limitée ROYSTON PROPERTIES S.à r.l. à la société COBALT HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, et

- la société TARLETON HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a transféré la propriété de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales de la société à responsabilité limitée ROYSTON PROPERTIES S.à r.l. à la société COBALT HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street.

Suite à une cession du 18 décembre 2006 la société COBALT HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée ROYSTON PROPERTIES S.à r.l. à la société HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED., ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street.

Ainsi, toutes les parts sociales de la société sont dorénavant détenues par la société HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.
Pour avis sincère et conforme
ROYSTON PROPERTIES S.à r.l.
A. Heinz
Gérant

Référence de publication: 2007032477/6341/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRICIA Real Estate 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PATRIZIA Lux 30 S.à r.l.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

Im Jahr zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten Januar,
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA LUX 10 S.à r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.971, hier rechtmäßig vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 19. Januar 2007 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilshaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilshaber von PATRIZIA LUX 30 S.à r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.981, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. November 2006, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Dezember 2006, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft zwölf millionen fünfundvierzigtausend euro (EUR 12.045.000,-) beträgt, eingeteilt in vierhunderteinundachtzigtausend achthundert (481.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euros (EUR 25,-).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l.

Der oben benannte alleinige Anteilshaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt den Namen der Gesellschaft in PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Artikel 2 der Satzung wird aufgrund der Namensänderung abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l.»

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Partei legt fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Folgt die englische Fassung:

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of January.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUX 10 S.à r.l. a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 122.971, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated January 19, 2007 given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA LUX 30 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 122.981 (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary on November 27, 2006, not yet published in the Mémorial C. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 21, 2006, not yet published in the Mémorial C.

II. That the Company's share capital is set at twelve million forty-five thousand euro (EUR 12,045,000.-) represented by four hundred eighty-one thousand eight hundred (481,800) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of name of the Company to PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 2.** The name of the Company is PATRIZIA REAL ESTATE 10 S.à r.l.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 70, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Februar 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007032892/212/84.

(070027819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

F & F Limo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le «2000».

R.C.S. Luxembourg B 57.020.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- F & F LIMO SERVICES S.A, dont le siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires le «2000», a été dénoncé en date du 18 mai 1998.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Faisal Quraishi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 octobre 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître F. Quraishi

Le liquidateur

Référence de publication: 2007032479/7418/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05483. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Elite World, Société Anonyme,

(anc. Elite Model Management Luxembourg).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

In the year two thousand and seven, on the first of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) ELITE MODEL MANAGEMENT LUXEMBOURG, with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 73.844, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing at Hesperange and now at Luxembourg, on December 14, 1999, published in the Mémorial C number 278 of April 12, 2000. The articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on September 20, 2000, published in the Mémorial C number 270 of April 14, 2001, on September 13, 2000, published in the Mémorial C number 147 of February 26, 2001, on April 19, 2002, published in the Mémorial C number 1.107 of July 19, 2002, and on March 20, 2006, published in the Mémorial C number 1.155 of June 14, 2006.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, who takes the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxy holders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed ne varietur by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C number 13 of January 12, 2007 and number 26 of January 23, 2007;
 - in the Luxembourg newspaper «Letzebuerger Journal» of January 12, 2007 and of January 23, 2007;
- as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

Agenda:

1. Adoption by the Company of the name ELITE WORLD and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of ELITE WORLD.»

2. Increase of the number of directors from four to five.

3. Appointment of Mr. Thomas Röggl, company director, born in Salzburg (Austria), on March 19, 1967, residing in Monaco, 6, avenue des Ligures, as director until the end of the statutory general meeting of 2007.

4. Sundry.

C) As appears from the attendance list, ten million four thousand seven hundred and fifty-seven (10,004,757) shares out of nineteen million eight hundred eighty-one thousand (19,881,000) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting decides to adopt the name ELITE WORLD and to amend subsequently article one of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of ELITE WORLD.»

Second resolution

The meeting decides to increase the number of directors from four to five.

Third resolution

The meeting decides to appoint Mr. Thomas Röggla, company director, born in Salzburg (Austria), on March 19, 1967, residing in MC-98000 Monaco, 6, avenue des Ligures, as director until the end of the statutory general meeting of 2007.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about nine hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELITE MODEL MANAGEMENT LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 73.844, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 278 du 12 avril 2000. Les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant le 20 septembre 2000, publié au Mémorial C no 270 du 14 avril 2001, le 13 septembre 2000, publié au Mémorial C n° 147 du 26 février 2001, le 19 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1.107 du 19 juillet 2002, et le 20 mars 2006, publié au Mémorial C n° 1.155 du 14 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 13 du 12 janvier 2007 et numéro 26 du 23 janvier 2007;

- au journal «Letzebuenger Journal» du 12 janvier 2007 et du 23 janvier 2007; ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.
- B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de la dénomination ELITE WORLD et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELITE WORLD.»

2. Augmentation du nombre des administrateurs de quatre à cinq.

3. Nomination de Monsieur Thomas Röggl, administrateur de société, né à Salzburg (Autriche), le 19 mars 1967, demeurant à Monaco, 6, avenue des Ligures, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

4. Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que dix millions quatre mille sept cent cinquante-sept (10.004.757) actions sur un total de dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille (19.881.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination ELITE WORLD et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELITE WORLD.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de quatre à cinq.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas Röggl, administrateur de société, né à Salzburg (Autriche), le 19 mars 1967, demeurant à MC-98000 Monaco, 6, avenue des Ligures, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2007, vol. 540, fol. 93, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032902/231/143.

(070027731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

Il résulte d'une décision du 10 janvier 2007 de l'associée unique de MCKESSON INTERANTIONAL HOLDINGS IV S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que:

- M. Jan Willem van Koeverden Brouwer a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société;

- M. Rory Joseph Lankford, Comptable, né à Cork, République d'Irlande, en date du 1^{er} mars 1970, demeurant professionnellement à Bldg 3300 Cork Airport Business Park, Kinsale Road, Cork, Ireland, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée comme gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007032480/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

IHB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.191.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2006

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- M. Franco Buzzi, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 6 via Luigi Buzzi, I-15033 Casale Monferrato, en qualité d'Administrateur,

- M. Pietro Buzzi, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 6 via Luigi Buzzi, I-15033 Casale Monferrato, en qualité d'Administrateur,

- M. Aldo Kern, consultant, domicilié professionnellement au 7 Corso Elvezia, CH-6900 Lugano, en qualité d'Administrateur,

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS SA, une société ayant son siège social au 21, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-2010 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032481/1629/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

TT Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 76.777.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

TT SERVICE S.à r.l., dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, à été dénoncé en date du 1^{er} juin 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Faisal Quraishi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 octobre 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître F. Quraishi
Le liquidateur

Référence de publication: 2007032482/7418/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05485. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 51.799.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, ordinaire tenue au siège social en date du 8 février 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
HELI-EUROPE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007032484/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Artofex Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 24.166.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2006

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Markus Eichenberger, entrepreneur, demeurant à Beinwill (Allemagne);
- Monsieur Ulrich Wampfler, administrateur de sociétés, demeurant à Baden (Allemagne)

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007032487/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Cormoran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.288.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 2 février 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2007.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007032489/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Inter-Garage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 114.747.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 20 février 2007 que

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Marco Manuel Moura Bento de sa fonction de gérant technique avec effet au 14 janvier 2007.

L'associé unique décide de nommer en remplacement du gérant technique démissionnaire Monsieur Bruno Miguel Freitas Da Silva, gérant technique, né le 12 avril 1979 à Guimaraes (Portugal), demeurant à L-2155 Luxembourg, 87, Muehlenweg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032490/6637/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05419. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 34.338.

—
Suite à une cession de parts en date du 5 février 2007 entre Mademoiselle Mangin et Monsieur Costa, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Madame Christiane Nikaes: 20 parts sociales
- Mademoiselle Katia Mangin: 20 parts sociales
- Monsieur René Costa: 40 parts sociales

Luxembourg, le 5 février 2007.

R. Costa

Gérant technique

Référence de publication: 2007032506/1137/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

NKGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.219.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2006 Monsieur Jean-Yves Nicolas a été affecté à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007032493/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Luxpub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 77.176.

—
La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 12 du 8 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007032496/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04021. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Finvela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.620.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

FINVELA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032562/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032498/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04694. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Peinture G.T.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 115.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032502/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03074. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Camarimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins - Angle Place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 107.450.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Pierre Hamel, gestionnaire de fortune, demeurant au 60, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de sociétés, demeurant au 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg;
- Monsieur Richard Marck, comptable, demeurant au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- PARFINDUS, 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le siège social est au 2A, rue des Capucins - Angle Place d'Armes, L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007032503/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Socabel (groupe ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 51.341.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.983, ici représentée par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2006, ci-annexée.

Laquelle société comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est devenue seule et unique associée de la société SOCABEL (groupe ARBED) (la «Société»), une société en nom collectif, établie et ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.341, numéro d'identité 1995 2000 074, suite à un acte de cession de part sociale reçu par le notaire soussigné en date de jour et suite à l'apport du restant des parts sociales de la Société aux termes d'un acte d'assemblée générale de la société comparante reçu par le notaire soussigné en date de ce jour.

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 6 septembre 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 12 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 10 septembre 1999 ainsi que par acte de cession de parts reçu par le notaire soussigné en date de ce jour.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) et est divisé en dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

3.- Que par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, la Société se trouve dissoute de plein droit.

4.- Que la société comparante est investie de tout l'actif de la Société, de sorte que la liquidation de cette dernière peut être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait que la société comparante sera tenue de tout passif ainsi que de tout autre engagement, même actuellement inconnu, de la Société.

5.- Que la société comparante continue les valeurs comptables précédemment alignées par la Société.

6.- Que les opérations de la Société sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société comparante à partir du 1er décembre 2006.

7.- Que parmi les actifs repris se trouve un droit de superficie concédé par la société comparante à la Société aux termes d'un acte de concession de droit de superficie reçu par Maître Réginald Neuman en date du 14 août 1995, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 12 septembre 1995, volume 1025, numéro 37; que ledit droit de superficie se trouve éteint par confusion, la société comparante réunissant les qualités de tréfoncier et superficiaire.

8.- Que décharge pleine et entière est accordé au conseil de gérance pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Jung, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 64, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032504/239/54.

(070027178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Auf der Gell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 40.030.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Klaus Schmitz, ingénieur, demeurant à Mersch.

- 2.- Monsieur Georges Dentzer, retraité, demeurant à Mersch.
- 3.- Monsieur Victor Demoulling, retraité, demeurant à Medernach.
- 4.- Monsieur André Lefèvre, industriel, demeurant à Beringerberg/Mersch.
- 5.- Mademoiselle Sandra Schmitz, employée privée, demeurant à Mersch.
- 6.- Madame France Dentzer, sans état, demeurant à Kleinbettingen.
- 7.- Monsieur Marco Demoulling, entrepreneur, demeurant à Tarchamps.
- 8.- Madame Monique Eiffes, employée privée, demeurant à Beringen-Mersch.
- 9.- La société à responsabilité limitée RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Les comparantes sub 5.- et 9.- sont ici représentées par Monsieur Klaus Schmitz, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

La comparante sub 6.- est ici représentée par Monsieur Georges Dentzer, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Le comparant sub 7.- est ici représenté par Monsieur Victor Demoulling, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La comparante sub 8.- est ici représentée par Monsieur André Lefèvre, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AUF DER GELL, avec siège social à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, (R.C.S. Luxembourg B numéro 40.030), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 399 du 14 septembre 1992,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 892 du 12 juin 2002.

- Que le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de soixante-cinq euros (65,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la société à responsabilité limitée AUF DER GELL.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateurs de la société:

- Monsieur Aldo Becca, administrateur de sociétés, né à Valtopina, (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser et

- Monsieur Georges Dentzer, retraité, né à Diekirch, le 3 avril 1940, demeurant à L-7563 Mersch, 6, rue des Romains.

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Schmitz, G. Dentzer, V. Demoulling, A. Lefèvre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 52, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032913/231/65.

(070027809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Swissval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 janvier 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger les mandats jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 2007:

- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;

- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour avis conforme

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. / TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007032509/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 124.458.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of February.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CUM GRANO SALIS S.à r.l., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C. B Luxembourg number 86.375, here represented by Mr Maxime Hougardy, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on February 5, 2007.

The said proxy, after signature ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxy holder, declares to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the «Company»), and in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the «Laws»), including the law of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and the law of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and these Articles of Incorporation (hereinafter, the «Articles»).

At any moment, the sole member of the Company may join with one or more joint members and, in the same way, such members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the Company.

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of SAPPHIRE S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg.

The address of the Registered Office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, in the case of there being only a single manager, or in the case of multiple managers, by a decision of a majority of managers.

The Company may have offices, branches and subsidiaries, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be changed at any time by the act of the sole member or by the act of the members in accordance with Article 9 of these Articles.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable.

In case of multiple members, the shares are freely transferable among members, but transfers to non-members may be made only in accordance with Article 189 of the Laws.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, as appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members.

If more than one manager is appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be members of the Company. The manager(s) may be revoked at any time and for any reason whatsoever by the act of the member(s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Laws or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of multiple managers, by the joint signatures of any two managers of the Board of Managers.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers will determine each agent's scope of authority, responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of agency, and any other relevant conditions of the agencies.

In the case of multiple managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of all managers to be effective. A resolution of the Board of Managers may be adopted at a meeting of the Board of Managers or by a unanimous written resolution signed by all of the managers.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any manager may call a meeting.

At least 24 hours advance written notice of any meeting of the Board of Managers shall be provided to each manager, except in the case of emergency or other urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. Such notice may be delivered by hand, by mail or by facsimile transmission. No notice is required (i) if waived in writing by all managers, or (ii) all managers are present or represented at the meeting and they state to be duly informed of the agenda of the meeting.

The manager or managers, as the case may be, do not, by reason of their position(s) as manager(s), assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company in compliance with these Articles and applicable provisions of the Laws.

Title IV.- Decisions of the sole member. Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers conferred to the general meeting of members by the provisions of section XII of the Laws.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are to be taken by the sole member.

In case of multiple members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members or the written resolution of the members required to take such action. Each member has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions of members are only valid if taken by members owning more than half of the outstanding shares of the Company's share capital. However, resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by members owning at least three-quarters of the outstanding shares of the Company's share capital, subject to the provisions of the Laws.

Title V.- Financial year - Balance sheet -Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the 1st day of January to the 31st day of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, the Company will prepare a balance sheet of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss statement reflecting the results of the Company's operations for the year then ended. The total revenue of the Company, after deduction of expenses, costs, depreciation, amortization, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Each year, an amount equal to five percent (5%) of the Company's net profit shall be transferred to a statutory reserve account until such time as the balance of the statutory reserve account equals at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. If for any reason the balance of the statutory reserve account ever falls below such ten percent threshold, then the mandatory transfers of 5% of the Company's net profit shall resume until such time as the referenced 10% balance is reestablished.

Provided that the sole member or members have not decided in accordance with applicable law to have the Company retain its net profit or transfer it to an extraordinary reserve account, the manager or managers in office may cause the Company to distribute the balance of the Company's net profit to the member(s) commensurate with their holdings in the Company. The manager(s) may also cause the Company to pay interim dividends available from net profits of prior years.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by reason of the death, the suspension of rights, or the insolvency, bankruptcy or other financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The member(s) shall determine the scope of authority and remuneration of any liquidator or liquidators.

The assets, after deduction of the liabilities, will be distributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares of the Company they own.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not addressed in the present Articles of Incorporation, the members refer to the Laws.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2007.

Subscription and payment

All 500 shares of the Company have been subscribed by CUM GRANO SALIS S.à r.l., prenamed, and have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve hundred five thousand euros (12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following company is appointed manager of the Company until such time as it removed by the sole member or members:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CUM GRANO SALIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

ici représentée par Monsieur Maxime Hougardy, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après, la «Société») et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après les «Lois»), incluant la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et ses lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

A tout moment, l'associé unique de la Société peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nanter, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. La Société prend la dénomination de SAPPHIRE S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision des gérants prise à la majorité.

La Société peut ouvrir des bureaux, des succursales et des filiales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision des associés prise conformément à l'article 9 des statuts.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais la cession à des non-associés ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et/ou révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision de l'associé unique ou des associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) possède(nt) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en rapport avec l'objet social de la Société, moyennant respect des conditions de l'article 8 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées lors d'une réunion du conseil ou par un écrit unanimement adopté et signé par tous les gérants.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Tout gérant peut convoquer une réunion.

Des convocations écrites pour chaque réunion du conseil de gérance doivent être adressées à chaque gérant au moins 24 heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, pour lesquels les circonstances justifiant l'urgence seront indiquées dans les convocations.

De telles convocations peuvent être délivrées en main propre, par mail ou par fax. Aucune convocation n'est requise (i) si tous les gérants y ont renoncé par écrit, ou (ii) si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, en accord avec les présents statuts ou les dispositions légales applicables.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique. Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée, ou par une résolution écrite prise à la majorité requise pour une telle décision.

Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes reflétant les résultats de la Société pour l'année écoulée.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Si, pour une raison ou une autre, le montant de cette réserve devait tomber sous les dix pour cent (10%) du capital social, le prélèvement des cinq pour cent (5%) des bénéfices nets devra être repris jusqu'à entière reconstitution.

Pour autant que l'associé unique ou les associés n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, le ou les gérants peuvent décider que les bénéfices de la Société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t également décider de distribuer un dividende interimaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits, l'insolvabilité, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, qui déterminera l'étendue de leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les 500 parts sociales ont été toutes souscrites par CUM GRANO SALIS S.à r.l., préqualifiée, et ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Hougardy, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 101, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007032572/230/310.

(070027947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 29 décembre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 décembre 2006, AIG EUROPEAN REAL ESTATE Sàrl, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25,- Euros chacune, à la société AIGGRE DUTCH GP HOLDING II Sàrl, avec siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société AIGGRE DUTCH GP HOLDING S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- AIGGRE DUTCH GP HOLDING II Sàrl: 500 parts

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007032512/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Media World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.316.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Quan Dai Dang, gérant de société, né à Qui Nhon (Vietnam), le 26 décembre 1980, demeurant au 23 Industripark Noord, B-8730 Beernem;

2.- Monsieur Eddy Martin Jozef Verjans, comptable, né à Genk (Belgique), le 2 novembre 1962, demeurant au 146 Grendelbaan, B-3590 Diepenbeek;

3.- Monsieur Alain Jean-Marie Hansen, directeur, né à Hasselt (Belgique), le 23 octobre 1966, demeurant au 10 Plompaerstraat, B-3590 Diepenbeek,

ici représenté par Monsieur Eddy Martin Jozef Verjans, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Genk (Belgique), le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que les prédits comparants sont les trois seuls et uniques associés de la société MEDIA WORLD S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2005, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 15 octobre 2005, sous le numéro 1046 et page 50.193.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.316.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MEDIA WORLD S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que les cent (100) parts sociales sont détenues par les associés susnommés, à raison de cinquante (50) parts sociales par Monsieur Quan Dai Dang, à raison de vingt-cinq (25) parts sociales par Monsieur Eddy Martin Jozef Verjans et à raison de vingt-cinq (25) parts sociales par Monsieur Alain Jean-Marie Hansen.

IV.- Que d'un commun accord, les associés prénommés ont décidé la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat.

V.- Que les comparants préqualifiés, agissant en leurs qualités de seuls associés et de liquidateurs de la Société déclarent en outre que l'activité de la Société MEDIA WORLD S.à r.l. a cessé, qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif connu ou inconnu de la Société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant technique, Monsieur Vinh Quang Dang et au gérant administratif, Monsieur Quan Dai Dang, pour l'exécution de leurs mandats respectifs de gérant technique et administratif.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Q. D. Dang, E. M. J. Verjans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006, vol. 909, fol. 52, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032508/239/53.

(070027438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 24 mars 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 24 mars 2006, LONDON & REGIONAL OVERSEAS LIMITED une compagnie régie par le Droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à 2, St Alphage House - Fore Street, GB EC2Y 5DH London, United Kingdom, a transféré 250 parts sociales à la société KPI (NOMINEES) LIMITED une compagnie régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à 3, Coldbath Square, EC1R 5HL London, United Kingdom.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007032515/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Globaltrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.981.

—
L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GLOBALTRAD S.A., établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.981, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 4 novembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 365 du 3 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression du texte actuel de l'article 4) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et d'adopter celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, F. Marx, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2007, vol. 909, fol. 79, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032514/239/67.

(070027441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Champ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032539/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04844. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Champ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.501.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032540/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04841. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Champ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.501.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032541/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04835. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Euro Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007032620/231/14.

(070028039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.
